

**Mairie  
de  
CORPS-NUDS**

## extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2005

date de convocation  
**30.03.2005**

date d'affichage  
**30.03.2005**

nombre de conseillers

en exercice **18**

présents **15**

votants **16**

objet :

Question inscrite à  
l'ordre du jour

O.G.M.

L'an deux mille cinq

Le quatre avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M adame SOULABAILLE

Etaient présents : MM Mme SOULABAILLE, M. DUFEU, M. SAINARD, Mme DESHOUX, M. EVEILLARD, M. FROGERAIS, M. BOUE, M. SARRAZIN, Mme CHEVILLON, Melle GUILLEAU, M. CAILLET, Mme MEUNIER, Mme WILMET, Mme LE TERTRE, M. TRAVERS.

Excusés : M. DAGUIN, M. MORIVAL (procuration à Mme SOULABAILLE).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM M. LE BRAS

M adame MEUNIER. a été élu Secrétaire.

Considérant les incertitudes relatives aux risques que comporte sur la santé humaine l'ingestion de denrées alimentaires génétiquement modifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

- D'interdire la consommation de denrées alimentaires contenant des OGM, consistant en de tels organismes ou produites à partir d'OGM
- D'insérer dans le cahier des charges envers ses fournisseurs du restaurant municipal une clause interdisant de telles denrées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Fait à CORPS-NUDS, le 4 avril 2005

Madame le Maire  
J. SOULABAILLE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le

et publication ou notification  
du